



# La santé des nouveaux affranchis réunionnais 1849-1859

Jehanne-Emmanuelle Monnier

► **To cite this version:**

Jehanne-Emmanuelle Monnier. La santé des nouveaux affranchis réunionnais 1849-1859. *Revue Historique de l'océan Indien*, Association historique internationale de l'océan Indien, 2019, L'esclavage, sujet d'Histoire, enjeu de mémoire, pp.417-425. hal-03247118

**HAL Id: hal-03247118**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03247118>**

Submitted on 2 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## La santé des nouveaux affranchis réunionnais 1849-1859

Jehanne-Emmanuelle Monnier  
Docteure en Histoire contemporaine

L'abolition de l'esclavage à La Réunion, le 20 décembre 1848, offre enfin la liberté à plus de 60 000 personnes. Cependant, cet affranchissement général a été relativement peu préparé et signifie souvent que les anciens esclaves sont brutalement livrés à eux-mêmes, avec de graves conséquences dans plusieurs domaines, notamment sanitaire.

En effet, jusqu'en 1848, en tant que biens mobiliers appartenant à un maître, les esclaves n'étaient pas pris en compte dans la population générale et recevaient un secours sanitaire relevant du domaine privé. La loi obligeait chaque maître à assurer les besoins basiques de ses esclaves, aussi bien alimentaires que vestimentaires et d'hébergement. Le maître devait théoriquement prévenir autant que possible les maladies et les accidents causant des infirmités. Depuis 1819, la vaccination antivariolique de l'ensemble des esclaves était devenue obligatoire<sup>937</sup>. Le maître était également responsable des soins médicaux à apporter aux esclaves malades. La loi prévoyait que ces derniers soient accueillis gratuitement dans une pharmacie privée pour alimenter l'infirmerie des esclaves<sup>938</sup>. Même si les règlements fixaient des seuils de soins très bas et que la loi n'était pas toujours scrupuleusement respectée, les esclaves avaient néanmoins l'assurance de recevoir un minimum de soins et de secours sur leur lieu de travail, en cas d'accident ou de maladie, car le maître n'avait pas intérêt à les laisser mourir. Cela aurait en effet signifié pour lui une perte de capital. La loi prévoyait que ces derniers soient accueillis gratuitement dans des infirmeries privées sur les plantations. En outre, chaque habitation devait être dotée d'une pharmacie privée pour alimenter l'infirmerie des esclaves.

Mais l'affranchissement sans accompagnement et sans aucune compensation place nombre d'anciens esclaves dans une situation sociale, économique et sanitaire très difficile et rappelle l'ensemble de la société à ses nouveaux devoirs. Dans la décennie qui suit la date historique du

---

<sup>937</sup> Prosper Eve, *Île à peur. La peur redoutée ou récupérée à La Réunion des origines à nos jours*. Saint-André : Océan Editions, 1992, 431 p., p. 175.

<sup>938</sup> Bernard-Alex Gaüzère et Pierre Aubry, *Histoire de la médecine à l'île Bourbon-La Réunion, tome 2 : Histoire des maladies*. Paris : L'Harmattan, 2017, 273 p., p. 70-71.

20 décembre 1848, les nouveaux affranchis paient souvent la liberté au prix fort, puisqu'elle leur coûte parfois la vie.

## **La nécessité de créer un nouveau système de santé pour les affranchis les plus pauvres**

### **La situation sanitaire et sociale précaire des affranchis de 1848**

L'abolition de l'esclavage ne signifie pas, pour la majorité des nouveaux affranchis, la fin de la précarité et de la pauvreté. En effet, les anciens esclaves qui demeurent à leur poste de travail doivent accepter de très bas salaires<sup>939</sup>. D'autres refusent de s'engager au service de leurs anciens maîtres, et fuient même en général les emplois agricoles trop liés à leurs yeux à leur ancien statut servile. Mais, souvent sans possibilité de devenir eux-mêmes propriétaires d'un lopin de terre, un certain nombre d'anciens esclaves se dirige vers les villes, et notamment Saint-Denis, dans l'espoir d'y gagner leur vie<sup>940</sup>.

Cependant, les affranchis, encore couverts du stigmate de leur ancienne condition, doivent souvent se contenter de vivre d'expédients s'ils n'ont pas appris un métier artisanal lorsqu'ils étaient esclaves. De ce fait, les villes réunionnaises, au premier rang desquelles le chef-lieu, sont confrontées, à partir de fin 1848 et plus encore à partir de 1850, à un afflux de population misérable et parfois complètement privée de ressources. D'une santé déjà fragile à cause des mauvaises conditions de vie endurées pendant l'esclavage, ces nouveaux habitants voient leur santé se dégrader encore lorsqu'ils ne gagnent pas suffisamment pour se loger et se nourrir. Et, sans argent pour payer les soins, les affranchis se retrouvent à la charge de la communauté.

Mais la société réunionnaise, et dionysienne en particulier, n'avait pas anticipé cette nouvelle responsabilité et le système de secours n'est pas adapté. Une institution de bienfaisance pour les nécessiteux existait depuis 1816 à Saint-Denis, mais elle n'était absolument pas dimensionnée pour répondre aux besoins des nouveaux affranchis. De même, en 1848, le seul hôpital dionysien est réservé aux militaires et ne peut accueillir les miséreux<sup>941</sup>. L'hôpital de Saint-Paul, ouvert en 1767, peut quant à lui accueillir gratuitement des indigents, mais seulement en nombre limité.

<sup>939</sup> Prosper Eve, *Idées reçues sur les affranchis de 1848 à La Réunion*. Saint-André : Océan Editions, 2009, 250 p., p 138-139.

<sup>940</sup> Sudel Fuma, *L'abolition de l'esclavage à La Réunion. Histoire de l'insertion des 62000 affranchis de 1848 dans la société réunionnaise*. Saint-André : Océan éditions, 1998, 178 p., p. 25, 50, 55.

<sup>941</sup> Georges-Henri Azéma, *Histoire de la ville de Saint-Denis*. Saint-Denis : réédition Grand Océan, 1926/1997, 312 p., p. 20-21, 49.

### **De l'initiative privée à la création d'un système public de santé**

Au lendemain de l'émancipation, le nombre de malades sans ressources qui pourraient prétendre à des soins gratuits au titre de l'indigence augmente si rapidement que le Directeur de l'Intérieur de la Colonie demande expressément aux médecins de ne délivrer les certificats d'indigence qu'avec parcimonie, afin de ne pas encombrer les rares hospices et hôpitaux de l'île<sup>942</sup>. Dans un premier temps, les pouvoirs publics se soucient donc relativement peu de la situation sanitaire et sociale des affranchis de 1848 et laissent la responsabilité d'y apporter une réponse à l'initiative privée.

Ainsi, à Saint-Benoît, le Dr. Cabanié ouvre un hospice en 1851, pour accueillir tout à la fois les indigents, les aliénés et les malades contagieux<sup>943</sup>. Cet hospice doit notamment permettre de prendre soin des affranchis âgés et invalides, qui ne seront jamais en mesure de gagner leur vie. Mais le mélange des malades contagieux avec les autres types de patients n'est guère favorable à la santé de l'ensemble.

A Saint-Denis, où se concentre un grand nombre d'affranchis de 1848, 10 000 en décembre 1848 et 27 000 en 1865<sup>944</sup>, le seul recours en cas de maladie est également le secteur privé. Les affranchis salariés peuvent rejoindre l'association de secours mutuel Saint-François Xavier créée par les Frères des Écoles Chrétiennes. En cas de maladie, les adhérents se voient offrir une visite du médecin, les médicaments et une compensation financière pour les jours non travaillés. En cas de décès, les adhérents bénéficient d'une messe et d'un secours financier pour leur veuve et leurs orphelins<sup>945</sup>.

Quant aux affranchis sans ressources parce que sans emploi ou travaillant de manière informelle, ils se tournent vers la Maison de Santé fondée en 1846 par trois médecins dionysiens, Le Roux, Sainte-Colombe et Le Siner, dans le quartier populaire du Bas de La Rivière<sup>946</sup>. Cette maison de santé a été créée spécialement pour les plus pauvres, dont le nombre augmente dans le chef-lieu à cette époque. Face à l'afflux de nouveaux malades insolubles désormais intégrés à la population générale, qui fait suite à l'abolition de l'esclavage, le gouvernement vote 22 000 francs de crédits pour la construction d'établissements de santé destinés à accueillir les indigents. Cependant, les autorités de Saint-Denis n'entreprennent aucuns travaux et laissent l'entière responsabilité du soin des affranchis à l'initiative

<sup>942</sup> Sudel Fuma, *L'abolition de l'esclavage à La Réunion. Histoire de l'insertion des 62000 affranchis de 1848 dans la société réunionnaise*. Saint-André : Océan éditions, 1998, 178 p., p. 101.

<sup>943</sup> Archives Départementales de La Réunion (ADR) 5M32, Avis de la Commission Sanitaire, le 12 février 1852.

<sup>944</sup> Sudel Fuma, *L'abolition de l'esclavage à La Réunion. Histoire de l'insertion des 62000 affranchis de 1848 dans la société réunionnaise*. Saint-André : Océan éditions, 1998, 178 p., p. 52.

<sup>945</sup> Prosper Eve, *Idées reçues sur les affranchis de 1848 à La Réunion*. Saint-André : Océan Editions, 2009, 250 p., p 214-215.

<sup>946</sup> Georges-Henri Azéma, *Histoire de la ville de Saint-Denis*. Saint-Denis : réédition Grand Océan, 1926/1997, 312 p., p. 128.

de la Maison de Santé<sup>947</sup>. Celle-ci se retrouve vite submergée de patients et ne peut faire face, ni matériellement, ni financièrement.

C'est pourquoi, en 1850, un accord est conclu entre les médecins de la Maison de Santé et la commune de Saint-Denis. La Maison de Santé continue à endosser la responsabilité de soigner les indigents, dont le nombre augmente sans cesse, en contrepartie d'une subvention de la mairie<sup>948</sup>. Mais les tensions demeurent toujours vives entre les autorités municipales mécontentes de voir leur budget grevé par cette nouvelle charge financière, et les médecins propriétaires qui s'estiment insuffisamment dotés. Finalement, pour se conformer à une loi nationale, la commune et la Colonie rachètent la Maison de Santé en 1852 pour la transformer officiellement en hospice civil de 140 lits, ouvert à l'ensemble des Réunionnais misérables<sup>949</sup>. Les médecins anciens propriétaires continuent d'assurer la direction de l'établissement.

Face à l'afflux toujours constant de nouveaux vieillards, infirmes et malades indigents venus de toute l'île, l'hospice est rapidement agrandi, puis déchargé de certaines activités. Le Dr. Le Siner, qui y travaille, mais devient aussi adjoint au maire de Saint-Denis à partir de 1855, accompagne cette évolution<sup>950</sup>. C'est précisément en 1855 que les lépreux sont dotés d'un établissement spécial à Saint-Bernard, tandis que les aliénés sont installés dans les hauts de Saint-Paul. En 1858, les vieillards et les infirmes sont transférés dans un nouvel établissement à La Providence. L'hospice civil du Bas de La Rivière concentre alors son activité sur les malades et deviendra finalement Hôpital colonial en 1862<sup>951</sup>.

L'état d'extrême pauvreté et la mauvaise santé de certains affranchis provoquent aussi la multiplication des enfants orphelins ou abandonnés, dont une grande partie sont des affranchis ou des enfants d'affranchis. Un asile de l'enfance ouvre ses portes près du Barachois en 1850, mais déjà complet en 1851 avec ses 120 pupilles entre 20 mois et 7 ans, il faut en ouvrir un autre au Butor en 1852, pour une centaine d'orphelins supplémentaires<sup>952</sup>.

## **Les affranchis de 1848 : premières victimes des épidémies de la décennie 1850.**

Durant la décennie 1850, La Réunion est touchée par les deux plus meurtrières épidémies du XIX<sup>e</sup> siècle : la variole en 1852 puis le choléra en

<sup>947</sup> Bernard-Alex Gaüzère et Pierre Aubry, *Histoire de la médecine à l'île Bourbon-La Réunion, tome 2 : Histoire des maladies*. Paris : L'Harmattan, 2017, 273 p., p. 76.

<sup>948</sup> Georges-Henri Azéma, *Histoire de la ville de Saint-Denis*. Saint-Denis : réédition Grand Océan, 1926/1997, 312 p., p. 128.

<sup>949</sup> Bernard-Alex Gaüzère et Pierre Aubry, *Histoire de la médecine à l'île Bourbon-La Réunion, tome 2 : Histoire des maladies*. Paris : L'Harmattan, 2017, 273 p., p. 77.

<sup>950</sup> Georges-Henri Azéma, *Histoire de la ville de Saint-Denis*. Saint-Denis : réédition Grand Océan, 1926/1997, 312 p., p. 159.

<sup>951</sup> Bernard-Alex Gaüzère et Pierre Aubry, *Histoire de la médecine à l'île Bourbon-La Réunion, tome 2 : Histoire des maladies*. Paris : L'Harmattan, 2017, 273 p., p. 77-78.

<sup>952</sup> Bernard-Alex Gaüzère et Pierre Aubry, *Histoire de la médecine à l'île Bourbon-La Réunion, tome 2 : Histoire des maladies*. Paris : L'Harmattan, 2017, 273 p., p. 85.

1859. Même si Prosper Eve estime que seuls 3 % des affranchis de 1848 succombent lors de ces deux épidémies<sup>953</sup>, ils constituent bien la frange de la population réunionnaise la plus gravement touchée par ces deux épisodes sanitaires dramatiques.

### La variole de 1852

Le meurtrier épisode de variole de 1852 aurait été déclenché par l'arrivée d'engagés arabes contaminés, fin 1851 à Saint-Denis. De là, la maladie se répand dans toute l'île au milieu de l'année 1852, n'épargnant que la commune de Saint-Philippe. D'après les chiffres officiels collectés auprès de l'ensemble des communes<sup>954</sup>, plus de 8 % des Réunionnais seraient tombés malades et un peu moins de 15 % d'entre eux auraient succombé. Mais la répartition des décès entre les différentes couches de la population s'avère particulièrement inégale. Les affranchis représentent plus de 77 % des malades décédés en moyenne, bien au-delà de la part qu'ils représentent dans la population (environ 55 %). Les engagés étrangers sont comparativement le groupe le moins affecté par l'épidémie, grâce à la vaccination obligatoire.

	Taux de contamination de la population générale	Taux de mortalité dans l'ensemble des malades	Part des anciens Libres dans les décès	Part des nouveaux affranchis dans les décès
Saint-Denis	18,13 %	19,34 %	23,16 %	76,84 %
Sainte-Marie	5,97 %	19,89 %	21,14 %	72,86 %
Sainte-Suzanne	2,52 %	44,20 %	13,11 %	86,89 %
Saint-André	4,20 %	24,63 %	25 %	75 %
Salazie	5,33 %	18,79 %	53,57 %	46,43 %
Saint-Benoît	0,55 %	40 %	30 %	70 %
Sainte-Rose	0,44 %	18,18 %	0 %	100 %
Saint-Paul	27,90 %	8,04 %	18,80 %	81,20 %
Saint-Leu	6,41 %	6,80 %	9,52 %	90,48 %
Saint-Louis	0,17 %	23,81 %	0 %	100 %
Saint-Pierre	0,20 %	38,71 %	66,66 %	33,33 %
Saint-Joseph	1,24 %	35,21 %	4 %	96 %
Saint-Philippe	0	0	0	0
Île entière	8,32 %	14,69 %	22,36 %	77,64 %

**Statistiques de contamination et de décès dus à la variole de 1852 à La Réunion d'après les chiffres communaux reproduits par le Dr. Mazaé Azéma en 1863.**

<sup>953</sup> Prosper Eve, *Idées reçues sur les affranchis de 1848 à La Réunion*. Saint-André : Océan Editions, 2009, 250 p., p. 138.

<sup>954</sup> Mazaé Azéma, *La variole à l'île de La Réunion*. Paris : P. Asselin éditeur, 1863, 47 p., p. 19.

La surmortalité des anciens esclaves frappe les esprits des contemporains. Le médecin-chef responsable de l'état sanitaire de l'île en 1852 établit un lien direct entre le nombre élevé de malades et de morts de la variole à Saint-Denis et à Saint-Paul et l'afflux massif d'affranchis dans ces deux communes depuis 1848<sup>955</sup>. Le Dr. Mazaé Azéma écrit quant à lui dans son étude consacrée à la variole, à propos des affranchis de 1848 : « Cette population a été moissonnée dans l'épidémie de 1852 ». Il attribue cette surmortalité à des causes raciales. En effet, le Dr. Azéma explique que les Noirs ont une constitution physique plus faible, même s'il constate que les hommes alcooliques de toutes origines sont aussi plus enclins à contracter la forme la plus grave de la variole<sup>956</sup>.

### **Le choléra de 1859**

Si les engagés africains représentent la majorité des victimes du choléra de 1859, les affranchis constituent le second groupe le plus touché par cette nouvelle épidémie. Sans doute importé à La Réunion par des immigrants africains au début de l'année 1859, le choléra se répand dans la ville de Saint-Denis puis dans l'ensemble de l'île au cours de premier semestre<sup>957</sup>. A Saint-Denis, l'épidémie éclate simultanément à l'hospice civil du Bas de La Rivière, où sont soignés conjointement les engagés nouvellement débarqués atteints de choléra et les affranchis les plus pauvres, dans les établissements de batelage du bord de mer où travaillent les deux populations, et dans le quartier périphérique et insalubre du Ruisseau des Noirs, où vivent les plus misérables. De là, le premier quartier touché est celui du Butor, qui concentre aussi l'habitat précaire et insalubre des affranchis qui n'ont pas encore trouvé leur place dans la société<sup>958</sup>.

Dans l'ensemble de l'île, cette fois encore c'est la surmortalité des Africains qui frappe les contemporains, qu'il s'agisse d'engagés ou d'affranchis de 1848. Le Dr. Petit, qui rédige un rapport sur l'épidémie, relève par exemple que 58 % des décès sur la côte Est sont des individus d'origine africaine. Dans la commune de Saint-André, les décès d'affranchis sont même supérieurs à ceux de n'importe quelle autre catégorie de population<sup>959</sup>. Sur la côte Sud-Ouest aussi les affranchis paient un lourd tribut. Les deux premiers morts de La Possession sont des affranchis exerçant le métier de marin<sup>960</sup>, tandis qu'à Saint-Pierre, le Dr De Mahy affirme que ses patients affranchis

<sup>955</sup> Sudel Fuma, *L'abolition de l'esclavage à La Réunion. Histoire de l'insertion des 62000 affranchis de 1848 dans la société réunionnaise*. Saint-André : Océans éditions, 1998, 178 p., p. 103.

<sup>956</sup> Mazaé Azéma, *La variole à l'île de La Réunion*. Paris : P. Asselin éditeur, 1863, 47 p., p. 19, 22, 37.

<sup>957</sup> Louis Alexandre Petit., *Mémoire sur l'épidémie de choléra-morbus qui a régné à La Réunion en 1859*. Paris : Librairie Challamel, 1862, 27 p., p. 1.

<sup>958</sup> ADR, 5M36, Rapports municipaux quotidiens et hebdomadaires des morts à Saint-Denis, du 23 mars au 2 juin 1859.

<sup>959</sup> Louis Alexandre Petit., *Mémoire sur l'épidémie de choléra-morbus qui a régné à La Réunion en 1859*. Paris : Librairie Challamel, 1862, 27 p.

<sup>960</sup> ADR 4mi279, Procès de l'affaire du Mascareignes, 1860.

succombent plus facilement que ses patients blancs<sup>961</sup>. Cela ne représente pas une véritable découverte puisque lors de la première épidémie de choléra en 1820 on avait déjà remarqué que les esclaves étaient particulièrement vulnérables face à la maladie. A cette époque, un peu moins de 50 % des Blancs contaminés étaient morts à La Réunion, tandis que 75 % des Noirs malades avaient succombé<sup>962</sup>. De même note-t-on à l'île Maurice en 1854 que l'épidémie fait des ravages surtout parmi les Africains<sup>963</sup>.

### **Les affranchis, victimes désignées ?**

Comme pour la variole, l'explication donnée par les médecins à la surmortalité de la population noire lors du choléra est un mélange de causes raciales et sociales. Les médecins de La Réunion, tels que le Dr. Petit, mais aussi le Dr. Auguste Vinson, déplorent « une résistance vitale moindre pour les Cafres<sup>964</sup> ». « Aucune autre maladie ne pouvait nous donner des preuves plus évidentes de l'infériorité des races colorées, sous le rapport de la puissance nerveuse et de la force de résistance vitale »<sup>965</sup>, conclut le Dr. Petit à la fin de son rapport sur le choléra de 1859. Cependant, les mêmes médecins s'accordent pour considérer que cette cause raciale n'est pas la seule et que les mauvaises conditions de vie, dont les Noirs sont trop souvent victimes sont aussi à blâmer.

En effet, l'épidémie de 1859 leur a prouvé une fois de plus que ce sont les quartiers les plus pauvres, habités par les engagés en attente de contrat et les affranchis, comme le Butor, ou bien ceux où se concentrent les établissements accueillant le plus grand nombre d'ouvriers engagés ou affranchis, telles que les marines, boulangeries, forges, sucreries et distilleries, qui présentent le taux de mortalité le plus élevé. En dehors du centre-ville de Saint-Denis, c'est en effet dans le secteur du Butor, des Lataniers et des alentours de la rue Dauphine (actuelle rue Général de Gaulle) que l'on a recensé le plus grand nombre de décès par choléra<sup>966</sup>. Tout ceci s'ajoute aux observations allant dans le même sens suite aux épidémies qui ont touché l'île Maurice quelques années plus tôt. Le Dr. Petit en vient donc à la seconde conclusion, qui ne s'oppose pas à sa première théorie, mais la complète plutôt : « Le meilleur moyen pour extirper le choléra du globe serait de détruire partout les vices et la misère »<sup>967</sup>.

<sup>961</sup> ADR 4mi279, Procès de l'affaire du *Mascareignes*, 1860.

<sup>962</sup> Alexandre Moreau de Jonnés, *Rapport au Conseil supérieur de santé sur le choléra-morbus pestilentiel*. Paris : Imprimerie Nationale, 1824, 52 p., p. 45.

<sup>963</sup> Gérard Fanchin, « Louis Bouton : un Blanc vulgarisateur de la médecine traditionnelle des Noirs à l'île Maurice », p. 189-204, in Sudel Fuma (dir.) *Pharmacopée traditionnelle dans les îles du Sud-Ouest de l'Océan Indien*. Saint-Denis : Université de La Réunion, 2005, 254 p., p. 196.

<sup>964</sup> Auguste Vinson, *Instructions médicales concernant les immigrants africains*. Saint-Denis : Imprimerie A. Biarrote, 1858, 28 p., p. 2.

<sup>965</sup> Louis Alexandre Petit., *Mémoire sur l'épidémie de choléra-morbus qui a régné à La Réunion en 1859*. Paris : Librairie Challamel, 1862, 27 p., p. 21.

<sup>966</sup> Louis Alexandre Petit., *Mémoire sur l'épidémie de choléra-morbus*, *op. cit.*, p. 3.

<sup>967</sup> Louis Alexandre Petit., *Mémoire sur l'épidémie de choléra-morbus*, *op. cit.*, p. 21.



En fait, les engagés et les affranchis constituant généralement la frange la plus misérable de la population, il est donc peu surprenant qu'ils aient payé le plus lourd tribut à l'épidémie de choléra. Pauvres, dotés d'une santé fragile due à leurs conditions de vie et de travail, à l'abus d'alcool, mal logés et vivant en promiscuité, souvent privés de latrines et d'un accès à l'eau potable, la frange la plus démunie de la population réunionnaise concentre tous les facteurs propices à l'éclatement puis à la diffusion de l'épidémie. C'est aussi ce qui explique que les petits-blancs des écarts isolés de Saint-Louis, vivant « à un degré de civilisation inférieur à celui de beaucoup de Noirs affranchis »<sup>968</sup> selon le Dr. Petit, c'est-à-dire dans le plus grand dénuement, soient particulièrement affectés. Contrairement à ce que prétend la théorie raciale, le fait d'être blancs ne les protège pas de l'épidémie. Par contre, leur grande pauvreté en fait des victimes faciles. Bien qu'il cite cet exemple, qui dément a priori sa théorie raciale, le Dr. Petit ne relève pas la contradiction. Et l'arrivée, en avril et mai 1859, d'une nouvelle épidémie de variole en plus du choléra, a sans aucun doute renforcé la mortalité dans une population assaillie par la maladie.

Devant le mystère que revêtent encore souvent les épidémies au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, une équation commode met en relation le niveau économique et social, la profondeur des vices et le nombre de victimes<sup>969</sup>. Nous avons signalé plus haut que le Dr. Petit attribuait le choléra « au vice et à la misère », le tout favorisé par l'alcoolisme. Or Sudel Fuma estime que l'alcoolisme a explosé à Saint-Denis après l'abolition de l'esclavage, notamment parmi la population affranchie, une situation que les élites n'ont pas manqué de dénoncer<sup>970</sup>. Au début de l'épidémie de 1859, un journaliste se félicite que « le choléra [...] n'atteigne encore que la plus infime partie de la population, dont les habitudes presque toujours intempérantes fournissent un aliment naturel à l'épidémie régnante. »<sup>971</sup> Le Dr. Vinson précise aussi que son premier patient cholérique, un jeune ferblantier, était pauvre et alcoolique. Dans le cas de la variole de 1852 également, le Dr. Azéma insiste sur le caractère chronique d'alcoolisation d'un nombre important de victimes<sup>972</sup>. L'épidémie est donc envisagée comme la sanction infligée à tous ceux qui se livrent aux excès et mènent une vie dissolue, avec pour présumé que ceux-ci se rencontrent principalement au sein de la frange la plus pauvre de la société, en particulier parmi les affranchis. C'est précisément la conclusion à laquelle parvient l'élite réunionnaise, dont un article paru en 1865 dans le *Moniteur*, se fait l'écho : « Ils [les hommes affranchis en 1848] dorment au fond des tombes où les précipitèrent comme

<sup>968</sup> Louis Alexandre Petit., *Mémoire sur l'épidémie de choléra-morbus*, op. cit., p. 15.

<sup>969</sup> Gérard Fabre, *Épidémies et contagions. L'imaginaire du mal en Occident*. Paris : PUF, 1998, 239 p., p. 46.

<sup>970</sup> Sudel Fuma, *L'abolition de l'esclavage à La Réunion. Histoire de l'insertion des 62000 affranchis de 1848 dans la société réunionnaise*. Saint-André : Océan éditions, 1998, 178 p., p. 91.

<sup>971</sup> *Journal du Commerce*, 5 avril 1859.

<sup>972</sup> Mazaé Azéma, *La variole à l'île de La Réunion*. Paris : P. Asselin éditeur, 1863, 47 p., p. 22.

des holocaustes expiatoires nos deux terribles épidémies de variole et de choléra et ces autres fléaux qui s'appellent misère et débauche. »<sup>973</sup>

## Conclusion

Premières victimes de l'absence d'une véritable politique publique en matière sanitaire et sociale, les affranchis de 1848 sont déclarés responsables de leur sort par la société réunionnaise des années 1850-1860. Les classes dirigeantes reprochent en premier lieu aux affranchis l'abolition de l'esclavage elle-même. C'est cette libération qui aurait conduit des milliers d'anciens esclaves à la misère noire. Ensuite, les affranchis sont accusés de cultiver le vice, notamment celui de l'alcool, qui favorise une dégradation rapide de leur santé en même temps qu'elle entretient leur déchéance sociale. Enfin, les anciens esclaves ont le tort d'avoir des origines africaines, au moment où les médecins s'ingénient à prouver la faiblesse congénitale des Africains. En somme, les affranchis de 1848 sont coupables d'être noirs, pauvres, mal intégrés dans la société et, surtout, ils sont coupables d'avoir voulu devenir libres. Mais, du point de vue de l'élite réunionnaise du XIX<sup>e</sup> siècle, une justice immanente, à travers deux épidémies meurtrières, a rétabli l'ordre des choses : les coupables ont été châtiés par la mort.

Ce discours à la fois moralisateur et fataliste permet à l'élite sociale et aux dirigeants de l'île d'échapper à leurs propres responsabilités et de maintenir un certain ordre qui leur est favorable. Ce discours, développé dans les quelques années qui suivent l'abolition de 1848 a en outre l'avantage de rester valable pendant de nombreuses années, puisque le paludisme qui devient endémique à La Réunion à partir de 1865 frappera durement les affranchis<sup>974</sup>. En somme, ce discours infuse dans la société réunionnaise l'idée que les anciens esclaves et leurs descendants ne peuvent échapper au funeste destin qui doit nécessairement être le leur.

---

<sup>973</sup> Article du *Moniteur de l'île de La Réunion*, paru le 8 juillet 1865, cité dans Sudel Fuma, *L'abolition de l'esclavage à La Réunion. Histoire de l'insertion des 62000 affranchis de 1848 dans la société réunionnaise*. Saint-André : Océan éditions, Saint-André, 1998, 178 p., p. 55.

<sup>974</sup> Sudel Fuma, *L'abolition de l'esclavage à La Réunion. Histoire de l'insertion des 62000 affranchis de 1848 dans la société réunionnaise*. Saint-André : Océan éditions, 1998, 178 p., p. 105.